



## Fiche outil : Organisation des comités de programmation

---

### Contexte et finalités :

Le présent document est la résultante des réflexions engagées lors des séminaires des 18 février et 22 avril 2014. Il vise à :

- Mettre à disposition des Conseils de développement des éléments de réflexion pour faciliter leur participation aux comités de programmation, en prenant en compte les dernières informations connues (bordereau politique territoriale – avril 2014).
- Donner des arguments aux membres des Conseils de développement pour formuler des propositions concrètes lors de l'installation des comités.

### Modalités d'utilisation :

Il présente deux niveaux d'engagements :

- **des préconisations relatives à l'animation du dispositif**, et au fonctionnement général des comités de programmation. Ces préconisations sont donc à destination de l'ensemble des participants aux comités de programmation (pays, Conseil régional et Conseil de développement).
- **Des propositions qui s'adressent aux Conseils de développement**, afin de les outiller dans la mise en place des comités de programmation.

\*\*\*\*



**Préconisations relatives au  
fonctionnement général des comités  
de programmation et à l'animation  
du dispositif**

Consigner le fonctionnement du comité de programmation dans un règlement intérieur

Ce règlement intérieur permettrait d'**améliorer la lisibilité du fonctionnement du comité de programmation à toutes les étapes de son organisation** : la désignation des membres (élus et acteurs privés), la préparation des comités, l'instruction des dossiers, le suivi et la diffusion des projets issus des comités.

**Plusieurs préconisations ont été formulées par les membres du réseau pour optimiser le fonctionnement des comités de programmation et du dispositif.** L'ensemble de ces préconisations pourraient ainsi figurer dans le règlement intérieur.

→ **Pour permettre une participation efficace des acteurs**, les membres du réseau souhaitent :

- des horaires de comité de programmation compatibles avec les disponibilités des acteurs privés issus des Conseils de développement ;
- une anticipation des dates de comités de programmation ;
- une information sur les projets bien en amont, avec la transmission simultanée des fiches de présentation des projets au Conseil régional et au Conseil de développement.

→ **Pour améliorer la visibilité et la compréhension du dispositif** par les membres du comité de programmation, les membres du réseau insistent sur :

-une information systématique des membres du comité de programmation (élus et acteurs privés) sur les demandes de soutien faites (que la demande soit éligible ou non) ;

→ **Pour améliorer la visibilité, la compréhension et la mobilisation du dispositif** par l'ensemble des acteurs locaux (publics et privés), les membres du réseau proposent :

- une information, communication auprès de tous les acteurs locaux sur la politique territoriale régionale, la stratégie de territoire (orientations prises dans les contrats de partenariat) et le fonctionnement de l'enveloppe territoriale.
- une recherche de porteurs de projets sous forme d'appels à projets déclinant chaque fiche-action du contrat de partenariat.
- Une information à mi-parcours auprès de l'ensemble des acteurs locaux, sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de territoire.

→ **Pour assurer une évaluation et un suivi continu du dispositif**, les membres du réseau proposent :

- la mise en place d'outils partagés par le comité de programmation sur le suivi des orientations par rapport aux projets financés.



## Propositions d'organisation des Conseils de développement pour les comités de programmation

Ces propositions concernent trois étapes différentes :

1. la désignation des acteurs privés issus du Conseil de développement, dans les comités de programmation
2. la préparation et la participation aux comités de programmation
3. le suivi et la diffusion des informations relatives au comité de programmation

Ces propositions peuvent être de deux niveaux :

- des propositions communes qui constituent un socle commun, partagé par les Conseils de développement
- des propositions particulières, qui relèvent de spécificités locales.



## 1. Désignation des membres issus du Conseil de développement dans les comités de programmation

	Propositions partagées	Propositions particulières
Quels critères de choix des membres des CD qui siègeront ?	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Retenir les acteurs représentatifs des activités du territoire et des axes stratégiques</b> retenus dans le projet de territoire.</li><li>➤ S'assurer d'une <b>représentation équilibrée des membres</b> qui siègeront notamment sur leur qualité (acteur associatif, consulaire, économique, etc.) et sur leur appartenance géographique.</li><li>➤ Définir un <b>engagement</b> de ces personnes vis-à-vis du Conseil de développement (participation / information / restitution...).</li><li>➤ Retenir le principe d'un titulaire, un suppléant.</li><li>➤ Réaliser un <b>appel à candidature</b> au sein des collèges/commissions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Désigner les membres par le bureau / les commissions thématiques / les collèges</li><li>➤ Valider la composition par l'AG</li><li>➤ En cas de candidat ayant une double-casquette (<i>ex: un élu étant également représentant associatif</i>) : retenir ce candidat uniquement s'il n'exerce pas de mandat exécutif</li></ul>
Rythme et modalités de renouvellement des membres du CD ?	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Niveau d'engagement de 3 ans renouvelable</li><li>➤ Suppléance pour soulager le niveau d'investissement</li></ul>	



## 2. Préparation et participation aux comités de programmation

	Propositions partagées	Propositions particulières
Comment accompagner les acteurs privés qui siègent au comité de programmation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utiliser <b>une grille d'évaluation des projets</b> (cf. fiche outil 3)</li> <li>➤ Réfléchir à la cohérence du projet par rapport au projet de territoire, à la dimension territoriale (cf. fiche outil 3)</li> <li>➤ <b>Former les membres</b> en amont (contenu du projet de territoire, des fiches actions, du fonctionnement du comité de programmation, grille d'analyse,...)</li> <li>➤ <b>Etudier (et donc réceptionner) les dossiers en amont des comités de programmation</b></li> </ul>	<p>Forme de la préparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Organiser une commission d'étude et de suivi</b> (qui s'appuie sur un vivier de personnes ressources mobilisables) pour étudier les différents dossiers à partir d'une grille d'évaluation, pour accompagner le porteur de projet en finalité.</li> <li>➤ Faire appel à une <b>personne qualifiée du CD</b>, un expert <b>en amont du comité</b>, spécialiste du thème pour avoir un regard sur le dossier.</li> <li>➤ Organiser <b>un comité technique</b> pays / conseil de développement pour vérifier l'éligibilité des projets (composition à définir).</li> </ul>
Comment éviter la lourdeur administrative et le temps consacré aux dossiers liés à ces comités de programmation au sein des CD ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Former les membres en amont</b></li> <li>➤ <b>Communiquer</b> en amont par mail</li> <li>➤ S'inspirer et mutualiser les propositions et expériences du réseau des animateurs de GAL</li> </ul>	



### 3. Suivi, diffusion des projets issus des comités de programmation

	Propositions partagées	Propositions particulières
Comment assurer la diffusion des décisions prises en comité de programmation auprès des membres du Conseil de développement ?	➤ Prévoir des <b>temps de restitution auprès des adhérents</b> (en plénière, conseil d'administration,...), par exemple sur l'avancée du projet de territoire et de son évaluation	